

**Zeitschrift:** Bulletin de l'Association suisse des électriciens  
**Herausgeber:** Association suisse des électriciens  
**Band:** 17 (1926)  
**Heft:** 6

**Rubrik:** Productions pour l'assemblée générale de l'ASE

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 19.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Communications des organes de l'Association.

Les articles paraissant sous cette rubrique sont, sauf indication contraire, *des communiqués officiels du Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.*

Aux membres de  
**l'Association Suisse des Electriciens (A. S. E.)**  
 et de  
**l'Union de Centrales Suisses d'Electricité (U. C. S.)**

## Assemblées générales 1926 à Bâle

**Les dames sont cordialement invitées.**

Les services industriels de la ville de Bâle ont invité aimablement nos deux associations à tenir cette année leurs assemblées générales à Bâle, à l'occasion de l'exposition internationale de navigation intérieure et d'exploitation des forces hydrauliques.

Sous la présidence de M. le directeur Payot, un comité d'organisation, formé d'employés des services industriels de la ville de Bâle, a élaboré à cet effet le programme suivant qui tient lieu d'invitation.

## Programme

de l'assemblée générale de l'U. C. S., samedi 14 août,  
 de l'assemblée générale de l'A. S. E., dimanche 15 août,  
 et des excursions, lundi 16 août.

### Arrivée des trains, dès 11<sup>h</sup>, de:

Zurich—Brugg: 11<sup>53</sup>, 13<sup>14</sup>, 15<sup>25</sup>, 15<sup>47</sup>, 16<sup>00</sup>, 19<sup>08</sup>, 19<sup>56\*</sup>, 20<sup>36</sup>, 22<sup>03</sup>, 22<sup>24</sup>, 22<sup>46</sup>.  
 (\* seulement depuis Baden.)

Winterthour—Bulach: 11<sup>53\*</sup>, 15<sup>25</sup>, 19<sup>08</sup>, 22<sup>03</sup>. (\* seulement depuis Eglisau.)

Lucerne—Olten: 11<sup>19\*</sup>, 12<sup>32</sup>, 12<sup>42</sup>, 14<sup>14\*</sup>, 15<sup>11</sup>, 15<sup>42</sup>, 17<sup>02</sup>, 17<sup>21</sup>, 19<sup>20</sup>, 20<sup>11</sup>, 20<sup>20</sup>  
 22<sup>08</sup>, 22<sup>18</sup>, 23<sup>10</sup>. (\* seulement depuis Olten.)

Berne—Olten: 12<sup>32</sup>, 15<sup>54</sup>, 17<sup>02</sup>, 18<sup>51</sup>, 18<sup>58</sup>, 19<sup>20</sup>, 20<sup>11</sup>, 21<sup>20</sup>, 22<sup>38</sup>, 23<sup>10</sup>.

Bienne—Delémont: 12<sup>20</sup>, 13<sup>42\*</sup>, 14<sup>45\*</sup>, 17<sup>05\*</sup>, 19<sup>30</sup>, 21<sup>20</sup>, 22<sup>37</sup>.  
 (\* seulement depuis Delémont.)

(Les trains express avec surtaxe sont indiqués en chiffres gras.)

**Samedi 14 août.**

15 h 00: Assemblée générale de l'U. C. S. dans la Petite salle de congrès de l'Exposition (Foire d'Echantillons, No. 1 du plan de la ville).

15 h 00: *Pour les dames:* Rendez-vous au Barfüsserplatz, près du Casino municipal (No. 2); excursion en auto au casino d'été, près du monument de St-Jacques. Thé offert par le Service électrique de Bâle.

17 h 15 env.: Distribution des diplômes aux jubilaires de l'U. C. S., en présence des dames.

19 h 00: Banquet des membres de l'U. C. S. et de ses invités, accompagnés des dames, dans la grande salle de concert du Casino municipal (No. 2).

Depuis 21 h: Partie récréative au quai du Rhin, sous le pont Wettstein, à Petit-Bâle (No. 3). Illumination.

En cas de mauvais temps: Partie récréative au Casino municipal.

Depuis 21 h: Réception des membres de l'A. S. E. au quai du Rhin (No. 3) ou au Casino municipal (No. 2).

**Dimanche 15 août.**

9 h 30: Assemblée générale de l'A. S. E. dans la Petite salle de congrès de l'Exposition (No. 1).

10 h 30: *Pour les dames:* Rendez-vous au Barfüsserplatz, près du Casino municipal (No. 2). Visite du Jardin zoologique ou du Musée des Beaux-Arts.

Dîner dans les hôtels.

Après dîner: Excursion à pied ou en tram au Bottmingerschlössli, où seront offerts des rafraîchissements, au jardin en cas de beau temps, dans la grande salle s'il pleut.

*Groupe A:* Rendez-vous à 14 h au Barfüsserplatz (No. 2). Tram spécial à destination de la „Batterie“. Visite de la tour d'eau et promenade à pied jusqu'à Bottmingen (env. une demi-heure).

*Groupe B:* Rendez-vous à 14 h 30 à la Heuwage, près de la gare de la Birsigtalbahn (No. 4). Train spécial pour Bottmingen.

18 h 30 env.: Retour à Bâle par train spécial.

20 h 00: Banquet des membres de l'A. S. E. et de ses invités, accompagnés des dames, dans la Grande salle de congrès de l'Exposition (No. 1).

**Lundi 16 août: excursions.**

A. *Visite du laboratoire à très haute tension de la maison S. A. Emile Haefely & Cie.,* avec démonstrations.

9 h 30: Rendez-vous à l'arrêt du tram, au Barfüsserplatz (No. 2). Tram spécial pour St-Jacques.

11 h 30 env.: Retour à l'exposition par tram spécial.

B. *Visite du port du Rhin et de l'installation de silos de la Société coopérative suisse de remorquage.*

9 h 30: Rendez-vous à la Place du Marché (No. 5). Tram spécial pour Petit-Huningue.

11 h 30 env.: Retour à l'exposition par tram spécial.

Ensuite, visite de l'exposition à volonté.

### Renseignements divers.

*I<sup>o</sup> Orientation:* A la carte de participant sera joint un plan réduit de la Ville de Bâle, où les bâtiments et lieux de rendez-vous seront désignés par les mêmes chiffres que dans le programme.

*II<sup>o</sup> Hôtels:* Les prix d'hôtel suivants ont pu être convenus à l'avance, pour une nuit, avec petit déjeuner, sans pourboire:

Hôtel	Rue	Tram	Arrêt du tram	Prix par nuit, déjeuner et pourboire non compris
Drei Könige . . .	Blumenrain 8 . .	5, 9, 12	Schifflände . .	
Euler . . . .	Centralbahnplatz 14 .	1, 2, 4	Centralbahnplatz .	Fr. 9.—
Royal . . . .	Schwarzwalddalee 179	2, 6	Schwarzwalddalee .	à
Savoy-Univers . . .	Centralbahnstrasse 7	1, 2, 4	Centralbahnplatz .	Fr. 14.—
Schweizerhof . . .	Centralbahnplatz 1 .	1, 2, 4	Centralbahnplatz .	
Victoria National . .	Centralbahnplatz 4 .	1, 2, 4	Centralbahnplatz .	
Bauer am Rhein . .	Blumenrain 12 . .	5, 9, 12	Schifflände . .	
Central . . . .	Falknerstrasse 3 .	{ 4, 6, 9, } { 12, 18 }	Post . . . .	
Gotthard . . . .	Centralbahnstrasse 13	1, 2, 4	Centralbahnplatz .	
Hofer . . . .	Centralbahnstrasse 11	1, 2, 4	Centralbahnplatz .	
Metropol . . . .	Barfüsserplatz 3 . .	{ 4, 5, 6, } { 9, 12, 18 }	Barfüsserplatz .	Fr. 6.—
Bayrischer Hof . .	{ Clarastrasse . . . . Hammerstrasse 61 . .	6 2	Hammerstrasse .	à
Krafft . . . .	Obere Rheingasse 12	4, 6, 18	Mustermesse . .	Fr. 8.—
Vogt . . . .	Küchengasse 22 . .	1, 2, 4	Rheingasse . .	
Du Pont . . . .	Obere Rheingasse 8	4, 6, 18	Centralbahnplatz .	
Parkhotel und } . .	Elisabethenstrasse 62	{ 12, 4 2	Rheingasse . . Centralbahnplatz .	
Bernerhof . . . .			Elisabethenanlage.	

*Le comité d'organisation n'assume aucune garantie pour loger les personnes qui s'annonceront seulement après le 2 août. Toutefois le bureau des logements fera son possible pour retenir également des chambres à l'intention des retardataires.*

Le comité d'organisation est obligé en outre de se réserver toute liberté quant à la répartition des logements, et d'assigner éventuellement aussi des chambres privées. Le billet de logement est joint à la carte de participant.

On recommande de dîner dans les hôtels, dimanche 15 août.

*III<sup>o</sup> Entrée à l'exposition:* Les salles de congrès, où auront lieu les assemblées générales et où sera servi le banquet du dimanche soir, se trouvent dans l'enceinte de l'exposition. Pour cette raison les participants à ces assemblées et banquet sont tenus d'acheter une *carte de congrès*, au prix de fr. 5.50, en échange du coupon No. 4 de la carte de participant. Cette carte de congrès donne droit, pendant 3 jours, à l'entrée libre dans l'exposition et le parc d'attractions.

Les membres qui ne participent qu'à l'une des deux assemblées générales (samedi ou dimanche) reçoivent en échange du coupon No. 5 une carte d'entrée, valable un jour, au prix réduit de fr. 1.— au lieu de fr. 3.30. Le Service électrique de la ville de Bâle prend la différence à sa charge. Cette carte permet, au jour indiqué, la visite répétée de l'exposition ainsi que des salles de congrès et du parc d'attractions.

Nous rendons encore attentif au fait que la carte de congrès n'est valable que du 14 au 16 août. Ceux qui désirent consacrer plus d'un jour à la visite de l'exposition feront donc bien de s'arranger à être à Bâle déjà samedi matin.

IV<sup>o</sup> *La carte de participant* comprendra les coupons suivants:

No. 1. Banquet de l'U. C. S. le 14 août, avec café et liqueur, <i>sans vin</i>	fr. 9.—
No. 2. Excursion au Bottmingerschlössli . . . . .	fr. 4.—
No. 3. Banquet de l'A. S. E. le 15 août, avec café et liqueur, <i>sans vin</i>	fr. 9.—
No. 4. Donne droit à une carte de <i>congrès</i> pour l'exposition (valable du 14 au 16 août), au prix de fr. 5.50.	
No. 5. Donne droit à une carte d'entrée pour l'exposition (valable un jour), au prix réduit de fr. 1.—.	

Remarques: Les pourboires et les taxes de vestiaire sont compris ci-dessus.

Le prix de la carte de participant devra être versé *au moment de l'inscription* au compte de chèques postaux V 2713, „Assemblée générale de l'A. S. E.“. *Il ne sera envoyé qu'exceptionnellement des cartes de participant contre remboursement.*

V<sup>o</sup> *Le bureau de renseignements et le bureau des logements* se trouvent à la place de la gare centrale (No. 8), vis-à-vis de la gare C. F. F.; ils seront ouverts samedi jusqu'à l'arrivée des derniers trains et dimanche de 8 à 14 h.

VI<sup>o</sup> *Tramways gratuits.* La Direction des Tramways Bâlois a l'amabilité de permettre libre parcours sur son réseau aux porteurs de la carte de participant les 14, 15 et 16 août.

VII<sup>o</sup> *Les lettres et télégrammes* portant l'adresse supplémentaire „Assemblée électriens“ seront transmis sans retard aux destinataires.

Au nom du Comité d'organisation et des Comités de l'A. S. E. et de l'U. C. S.

*Le Secrétariat général.*

## Association Suisse des Electriciens (A. S. E.)

### Invitation

à la XXXXI<sup>me</sup> assemblée générale ordinaire

à Bâle, immeuble de l'exposition,  
dimanche, le 15 août 1926, à 9 h 30.

#### Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Nomination de deux scrutateurs.
- 2<sup>o</sup> Approbation du procès-verbal de la XXXX<sup>e</sup> assemblée générale du 14 juin 1925 à Lausanne (voir Bulletin 1925, No. 7).
- 3<sup>o</sup> Approbation du rapport du comité pour l'année 1925 (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 4<sup>o</sup> Compte de l'A. S. E. pour 1925 et comptes des fonds de l'A. S. E. (voir Bulletin 1926, No. 6); rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.

- 5<sup>o</sup> Immeuble de l'association: compte d'exploitation pour l'exercice 1925 (voir Bulletin 1926, No. 6); rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 6<sup>o</sup> Approbation du rapport des Institutions de contrôle de l'A. S. E. pour l'année 1925 (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 7<sup>o</sup> Compte des Institutions de contrôle pour 1925 (voir Bulletin 1926, No. 5); rapport des vérificateurs des comptes et propositions de la commission d'administration.
- 8<sup>o</sup> Budget de l'A. S. E. pour 1927; propositions du comité (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 9<sup>o</sup> Budget de l'immeuble de l'A. S. E. pour 1927; proposition du comité (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 10<sup>o</sup> Budget des Institutions de contrôle pour 1927; proposition de la commission d'administration (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 11<sup>o</sup> Fixation des cotisations des membres de l'A. S. E. pour 1927 conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 12<sup>o</sup> Rapport sur l'activité et les comptes du Secrétariat général en 1925, approuvé par la commission d'administration (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 13<sup>o</sup> Rapport sur le budget du Secrétariat général pour 1927, approuvé par la commission d'administration (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 14<sup>o</sup> Rapport du Comité Electrotechnique Suisse (C. E. S.) pour 1925 (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 15<sup>o</sup> Rapport et compte de la Commission de corrosion pour 1925 et budget pour 1927 (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 16<sup>o</sup> Rapport du Comité Suisse de l'Eclairage (C. S. E.) pour 1925 et budget pour 1917 (voir Bulletin 1926, No. 6).
- 17<sup>o</sup> Nominations statutaires (art. 11 des statuts):  
 a) de 3 membres du comité,  
 b) de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants.
- 18<sup>o</sup> Proposition de la commission d'administration de l'A. S. E. et de l'U. C. S. relative à l'approbation du guide pour la protection des installations électriques à courant continu contre les surtensions, élaboré par la commission de l'appareillage à haute tension et de la protection contre les surtensions et l'incendie.
- 19<sup>o</sup> Divers; propositions des membres.
- 20<sup>o</sup> Conférence sur l'importance économique de la navigation intérieure pour la Suisse.

Pour le comité de l'A. S. E.:

Le président: Le secrétaire général:  
 (sig.) *J. Chuard.* (sig.) *F. Largiadèr.*

**Association Suisse des Electriciens (A. E. S.)**

*Rapport*

à l'Assemblée générale sur l'année 1925.

Le comité se compose de MM. Dr. *Ed. Tissot-Bâle*, président; *A. Zaruski-St-Gall*, vice-président; *E. Baumann-Berne*; *A. Calame-Baden*; *H. Egli-Zurich*; *E. Payot-Bâle*; *F. Schönenberger-Oerlikon*; Dr. *K. Sulzberger-Zurich*; *A. Waeber-Fribourg*. Secrétaire général: *F. Largiadèr*.

Le comité a tenu 3 séances.

En ce qui concerne l'activité des *institutions de contrôle*, nous renvoyons au rapport de la commission d'administration de l'A. S. E. et de l'U. C. S., publié au No. 5 du Bulletin de 1926, page 190 et suivantes.

Les questions de nature surtout économique, intéressant les usines-membres de l'A. S. E. sont portées à la connaissance de celles-ci par le rapport du comité de l'U. C. S. pour l'année 1925, publié dans le présent Bulletin.

Une assemblée générale ordinaire de l'A. S. E. a eu lieu le 14 juin à Lausanne. Le Bulletin No. 6 de 1925 contient un compte-rendu général de cette assemblée annuelle. Le procès-verbal a été porté à la connaissance des membres de l'A. S. E. par le Bulletin No. 7 de 1925. Qu'il nous soit permis de dire encore une fois que l'assemblée générale a tenu à remercier chaleureusement son président, M. le Dr. *Tissot*, démissionnaire pour la fin de 1925, et qui a bien mérité de l'A. S. E. M. J. *Chuard*, ingénieur, directeur de la Banque pour entreprises électriques à Zurich, devient son successeur. Qu'il nous soit également permis d'exprimer notre joie de ce que MM. *E. Huber-Stockar* et *A. Nizzola*, deux membres très appréciés de l'A. S. E., aient été nommés docteurs honoris causa de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich.<sup>1)</sup>

Le 3 avril l'A. S. E. a organisé une assemblée de discussion concernant la question des disjoncteurs à huile. MM. G. Brühlmann, E. Heusser et M. Dutoit ont présenté des rapports à cette occasion. Le Bulletin No. 6 de 1925 donne des renseignements détaillés sur cette assemblée. Les rapports de MM. G. Brühlmann et E. Heusser sont reproduits dans le Bulletin No. 2 de 1925.

1<sup>o</sup> *Comité Electrotechnique Suisse, C. E. S.* (Comité National de la „Commission Electrotechnique Internationale“, C. E. I.). Nous renvoyons au rapport spécial de son comité, paru dans le Bulletin No. 6 de 1926, page 268 et 269.

2<sup>o</sup> *Comité Suisse de l'Eclairage, C. S. E.* (Comité National de la „Commission Internationale de l'Eclairage“, C. I. E.). Cette année aussi le comité était composé de délégués de l'A. S. E. et de l'U. C. S., du Bureau fédéral des Poids et Mesures et de la Société Suisse des Ingénieurs et Architectes. Le rapport de Comité figure au Bulletin No. 6 de 1926, page 278 et suivantes.

3<sup>o</sup> *Commission de la „Fondation Denzler“.* Les nombreuses occupations de ses membres ont de nouveau empêché ceux-ci de siéger en 1925. La fortune, qui se montait au début à frs. 25 000.—, a atteint au 31 décembre 1925 la somme de frs. 32 150.20.

4<sup>o</sup> La *Commission pour questions d'enseignement et*

5<sup>o</sup> la *Commission pour paratonnerres* n'ont pas eu de séances au cours de 1925.

6<sup>o</sup> En ce qui concerne les *Commissions mixtes* dépendant de l'A. S. E. et de l'U. C. S., qui représentent cette année aussi le centre de gravité de notre activité, nous renvoyons au rapport du secrétariat général, reproduit au présent Bulletin, page 273 et suivantes.

La *Conférence internationale des grands réseaux électriques à très haute tension* s'est réunie du 16 au 25 juin à Paris. L'A. S. E. s'y est fait représenter par MM. J. Landry, Dr. B. Bauer et P. Perrochet. En outre l'Inspectorat des Installations à fort courant et les Institutions de contrôle ont envoyé leurs ingénieurs en chef à cette conférence. La Suisse y a présenté les rapports suivants, par l'intermédiaire de ses représentants:

Dr. B. Bauer: Essais de mise du neutre à la terre faits sur un réseau suisse à haute tension, au point de vue des perturbations sur les lignes téléphoniques.

M. Dutoit et S. Rump: Statistiques de perturbations en service et d'avaries dans les réseaux électriques. Leur examen systématique.

P. Perrochet: Calcul des massifs de fondation des pylônes supportant des lignes électriques, d'après les travaux de l'Association Suisse des Electriciens.

H. W. Schuler: Perturbations causées dans les lignes à faible courant par les lignes de contact à haute tension.

F. Tobler: Spécifications techniques à exiger des fournisseurs d'huiles pour transformateurs et interrupteurs.

Un rapport sur cette conférence et sur les sujets qui ont été traités, a paru au Bulletin No. 7, page 422 et suivantes.

Nous renvoyons, tant pour la *Commission Electrotechnique Internationale* que pour la *Commission Internationale de l'Eclairage*, aux rapports mentionnés plus haut de nos Comités nationaux respectifs.

*Conférence mondiale de l'Energie* (World Power Conference). A l'occasion de l'assemblée de discussion de l'A. S. E. du 13 décembre 1924 à Berne, M. le directeur Ringwald a proposé que le Comité National Suisse de la Conférence mondiale de l'Energie tâche de combiner la prochaine assemblée de cette Conférence de façon qu'elle puisse avoir lieu en Suisse en même temps que l'Exposition Internationale de navigation intérieure et d'exploitation des forces hydrauliques, à Bâle en 1926. La grande majorité des membres du comité national ayant approuvé cette proposition, sous réserve toutefois que la conférence ait lieu dans un cadre plus modeste qu'à Londres en 1924, le président du comité, M. le Dr. Tissot, fut chargé de se mettre en relation avec le comité exécutif international, qui siégeait à Londres dans le courant de l'été 1925. Ces pourparlers ayant abouti, il a donc été décidé d'organiser à Bâle au cours de 1926 une session spéciale de la Conférence mondiale de l'Energie, suivant un programme proposé par la Suisse et publié au Bulletin No. 1 de 1926.

Le *Comité National Suisse de la Conférence mondiale de l'Energie* (président: Dr. Ed. Tissot-Bâle), dont l'Annuaire de l'A. S. E. 1926 indique la composition, a tenu 6 séances et s'est occupé surtout de dresser le programme technique de la session de Bâle, de fixer les directives pour les comptes-rendus et de se procurer les sommes nécessaires pour la réalisation de cette conférence. C'est grâce aux efforts infatigables du président que les fonds voulus ont pu être réunis.

La résiliation de la convention officielle avec l'*Association des installateurs électriques suisses*, dont nous avons parlé à plusieurs reprises, ainsi que les conditions économiques toujours encore défavorables aux installateurs électriques, ont eu pour conséquence, cette année aussi, la démission de plusieurs maisons comme membres de l'A. S. E. Il s'agit de nouveau surtout de maisons créées pendant la guerre ou ayant étendu leurs affaires d'une façon démesurée au cours de celle-ci, et qui se voient obligées de se retirer aussi de l'*Association des installateurs électriques suisses*. M. H. Egli, ingénieur, président de cette asso-

<sup>1)</sup> Voir Bulletin 1925, No. 6, page 383.

ciation, l'a représentée à notre assemblée générale à Lausanne.

La question des corrosions, traitée ailleurs, nous a fourni cette année aussi l'occasion de relations amicales avec la *Direction générale des télégraphes*, avec la *Société Suisse des industries du gaz et des eaux* et avec l'*Union d'entreprises suisses de transport*. Nous avons été invité à prendre part à l'assemblée générale de la Société Suisse de l'industrie du gaz et des eaux, le 27 septembre à Lugano, et également à la conférence d'automne de l'*Union d'entreprises suisses de transport*, le 8 septembre à la Petite Scheidegg. De leur côté, ces deux associations se sont fait représenter à notre assemblée générale à Lausanne.

Nous entretenons des rapports réguliers avec la *Société Suisse des ingénieurs et architectes* par le fait qu'elle est représentée comme nous au Comité Suisse de l'Eclairage. M. le Dr. K. Sulzberger nous a représenté à l'assemblée générale des *Anciens Elèves de l'Ecole polytechnique fédérale*, les 12 et 13 juillet à Genève.

Nous sommes membre de la *Société Suisse pour l'industrie et le commerce* et avons, comme d'habitude, fourni un aperçu succinct sur la production et la distribution d'énergie électrique, qui a été incorporé dans le rapport général de cette société. De son côté elle remet à notre secrétariat, à l'usage des membres de l'A. S. E., tous ses rapports, circulaires et procès-verbaux, etc., des assemblées de délégués et des séances de la Chambre Suisse du commerce.

En tant que membre de l'*Union Suisse de Normalisation*, l'A. S. E. a été en rapports avec le bureau de normalisation de la Société Suisse de Constructeurs de machines (S. S. C. M.) à Baden, qui nous transmet régulièrement les feuilles contenant des projets de normes et les normes nouvellement adoptées. L'A. S. E., ainsi que les autres membres de l'Union, a été invitée à assister le 16 décembre à une séance où l'on a fait un rapport concernant l'activité du bureau des normes en faveur de l'Union et tendant surtout à obtenir une uniformité dans les formats de papiers; il y eut également échange de vues au sujet de l'activité future de l'association.

Au printemps les *Elektrizitätswerke am Mittelrhein* (sous-association de la *Vereinigung der Elektrizitätswerke*) ont tenu une assemblée à Zurich; M. le Dr. K. Sulzberger y représentait l'A. S. E.

A la fin d'août le *Verband deutscher Elektrotechniker* (V. D. E.) s'est réuni à Danzig pour sa XXX<sup>e</sup> assemblée annuelle; nous nous y sommes fait excuser.

M. le directeur Pirrung du Bezirksverband Oberschwäbischer Elektrizitätswerke a représenté le V. D. E. et la *Vereinigung der Elektrizitätswerke* à notre assemblée annuelle à Lausanne.

L'A. S. E. a également été invitée à assister à l'assemblée annuelle du *Tschechoslowakischen Elektrotechnischen Verein* qui avait lieu fin mai à Branska Bystina; quelques membres de l'A. S. E. habitant la Tchécoslovaquie ont été priés de nous représenter.

Nous avons aussi été invités à prendre part au Congrès des *Syndicats professionnels des Producteurs et Distributeurs d'énergie électrique* qui

eut lieu au mois de juillet à Grenoble.<sup>2)</sup> A cette occasion l'A. S. E. fut représentée par M. le Dr. Tissot et l'U. C. S. par M. Ganguillet.

*Mutations.* Au cours de l'année 1925 l'état des membres de l'A. S. E. s'est modifié comme suit:

	membres honoraires	membres individuels	membres étudiants	membres collectifs	Total
Nombre le 1 <sup>er</sup> janvier 1925 . . . . .	7	941	35	755	1783
Décès et démissions . . . . .	—	65	1	38	104
	7	876	34	717	1634
Entrées pendant l'année 1925 . . . . .	—	78	16	25	119
Membres étudiants devenus membres individuels . . . . .	—	+ 11	- 11	—	—
Etat le 31 décembre 1925 . . . . .	7	965	39	742	1753

*Finances.* Le compte de l'A. S. E. publié au présent Bulletin, page 264 accuse aux recettes un total de fr. 77 128.40 et aux dépenses un total de fr. 73 258.95. L'excédent des recettes est donc de fr. 3 869.45. Nous proposons de porter cet excédent à compte nouveau. Le total du bilan s'élève au 31 décembre 1925 à fr. 2 225 596.68.

Au compte de l'association est joint le compte concernant l'immeuble de l'A. S. E. avec bilan spécial pour ce dernier. Le compte d'exploitation de l'immeuble accuse aux recettes fr. 68 068.36 et aux dépenses fr. 63 501.70. Soit un excédent de recettes de fr. 4 566.66 comprenant aussi l'excédent de fr. 1 362.31 de l'année précédente. Au 31 décembre 1925 le bilan de l'immeuble se monte à fr. 1 147 001.56. Conformément à la décision prise par le comité de l'A. S. E. le 9 mai 1925, l'A. S. E. bonifie à l'immeuble les intérêts des versements à fonds perdu, fr. 49 800.— au 4%, et les autres sommes au taux de la banque.

Nous proposons d'employer comme suit l'excédent des recettes, soit fr. 4566.66:

a) Crédit au compte d'amortisation . . . . .	fr. 3000.—
b) Porté à compte nouveau . . . . .	fr. 1566.66
	fr. 4566.66

Les fonds de l'A. S. E. administrés séparément sont le Fonds Denzler et le Fonds de la commission d'étude. Suivant rapport publié à la page 265 du présent Bulletin, l'état de ces fonds est le suivant:

	décembre 1925	décembre 1924	accroissement
Fonds de la commission d'étude	fr. 7 908.50	7 475.05	433.45
Fonds Denzler .	fr. 32 150.20	30 453.15	1697.05

Ces deux fonds n'ont pas été utilisés jusqu'à maintenant.

Zurich, le 2 juin 1926.

Pour le Comité de l'Association Suisse des Electriciens:

Le Président: Le secrétaire général:  
(sig.) J. Chuard. (sig.) F. Largiadèr.

<sup>2)</sup> Voir Bulletin, No. 7, 1925, pages 426 et 427.

## A. S. E.

## Compte pour l'année 1925.

	Budget fr.	Compte fr.
<i>A. Recettes:</i>		
Solde de l'année précédente . . . . .	—	1 116.15
Cotisations des membres . . . . .	60 500.—	61 509.25
Intérêts actifs . . . . .	fr. 7 800.45	
Intérêts passifs . . . . .	„ 5 232.45	4 250.— 2 568.—
Subvention de la Caisse Nationale Suisse d'assurances accidents .	—	10 000.—
Gain sur le cours de valeurs au 31 décembre 1925 . . . . .	—	1 935.—
	<b>64 750.—</b>	<b>77 128.40</b>
<i>B. Dépenses:</i>		
Cotisations à d'autres associations . . . . .	3 125.—	3 206.10
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.	50 000.—	50 000.—
Subvention à la station d'essai des matériaux et à la station d'éta- lonnage pour loyer dans l'immeuble . . . . .	3 000.—	3 000.—
Subvention aux frais d'exploitation de la station d'essai des matériaux	—	10 000.—
Impôts (y compris les impôts pour les institutions de contrôle)	2 000.—	1 083.60
Cotisations de membres non payées à la fin de l'exercice . . . . .	1 000.—	—
Divers et imprévu . . . . .	5 625.—	5 969.25
Excédent de recettes y compris le solde de l'année pré- cédente . . . . .	fr. 1 934.45	
Gain sur le cours de valeurs au 31 décembre 1925 . . . „ 1 935.—	—	3 869.45
	<b>64 750.—</b>	<b>77 128.40</b>

## Bilan au 31 décembre 1925.

	Doit fr.	Avoir fr.
Compte capital . . . . .	—	73 588.52
Compte valeurs:		
Valeurs au 31 décembre 1924 . . . . .	fr. 35 020.—	
Achat . . . . .	„ 44 325.—	
Gain sur les cours . . . . .	„ 1 935.—	81 280.—
Compte débiteurs:		
Institutions de contrôle de l'A. S. E. . . . .	fr. 45 023.64	
Débiteurs divers . . . . .	„ 5 436.05	50 459.69
Compte créditeurs:		
Union de Centrales Suisses d'Electricité . . . . .	fr. 57 568.75	
Immeuble de l'A. S. E. . . . .	„ 77 001.56	
Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S. . . . .	„ 2 101.60	
Créditeurs divers . . . . .	„ 11 466.80	— 148 138.71
Compte banque:		
Compte-courant . . . . .	fr. 60 126.30	
Dépôt à terme . . . . .	„ 31 770.—	91 896.30
Compte caisse . . . . .		50.41
Compte chèque postal . . . . .		1 910.28
Compte profits et pertes: Excédent des recettes . . . . .		— 3 869.45
	<b>225 596.68</b>	<b>225 596.68</b>

## Fonds pour une commission d'études.

			fr.	fr.
1925	1 <sup>er</sup> janvier	Solde . . . . .		7 475.05
	31 décembre	Intérêts . . . . .		343.45
		Gain sur les cours . . . . .		90.—
		Solde . . . . .	7 908.50	—
			<hr/>	<hr/>
1926	1 <sup>er</sup> janvier	Solde . . . . .	7 908.50	7 908.50
			<hr/>	<hr/>

## Fonds Denzler.

			fr.	fr.
1925	1 <sup>er</sup> janvier	Solde . . . . .		30 453.15
	31 décembre	Intérêts . . . . .		1 397.05
		Gain sur les cours . . . . .		300.—
		Solde . . . . .	32 150.20	—
			<hr/>	<hr/>
1926	1 <sup>er</sup> janvier	Solde . . . . .	32 150.20	32 150.20
			<hr/>	<hr/>

## Immeuble de l'A. S. E.

## Compte d'exploitation pour l'année 1925.

		Budget fr.	Compte fr.
<i>A. Recettes:</i>			
Solde de l'année précédente . . . . .	fr. 3 362.31	—	1 362.31
Versement au compte d'amortissement . . . . .	„ 2 000.—	—	10 500.—
Loyer du Secrétariat général . . . . .		11 250.—	11 250.—
Loyer de l'Inspectorat des installations à fort courant . . . . .		20 000.—	20 000.—
Loyer de la Station d'essai . . . . .		18 700.—	18 700.—
Loyer de la Station d'étalonnage . . . . .		1 000.—	1 000.—
Loyer du concierge . . . . .		2 200.—	2 200.—
Loyer de l'administration des téléphones . . . . .		—	437.05
Recettes diverses . . . . .		—	2 619.—
Intérêts de compte-courant et de versements à fonds perdu . . . . .		<hr/>	<hr/>
		63 650.—	68 068.36
<i>B. Dépenses:</i>			
Intérêts à verser à la Banque cantonale zuricoise pour la 1 <sup>re</sup> hypothèque	24 000.—	25 134.40	
Intérêts des obligations à 3% . . . . .	8 880.—	8 880.—	
Intérêts des obligations à 5% . . . . .	13 050.—	13 047.15	
Taxes:			
Assurance contre l'incendie et la responsabilité civile . . . . .	600.—	639.10	
Impôt immobilier . . . . .	490.—	487.50	
Taxe de vidange, taxe pour enlèvement des boues et des balayures	350.—	333.—	
Taxe pour l'eau . . . . .	500.—	386.80	
Amortissement de la dette contractée envers la banque cant. zuricoise	5 000.—	5 000.—	
Versement au compte d'amortissement . . . . .	5 000.—	5 000.—	
Entretien de l'immeuble, convention avec la Société fiduciaire représentant les obligataires; divers et imprévu . . . . .	5 780.—	4 593.75	
Excédent des recettes, inclusivement solde de l'année précédente . . . . .	—	4 566.66	
	<hr/>	<hr/>	
	63 650.—	68 068.36	

## Bilan au 31 décembre 1925.

	Doit fr.	Avoir fr.
Immeuble . . . . .	1 070 000.—	—
Compte hypothèque de la Banque cantonale zuricoise . . . . .	—	475 000.—
Compte obligations hypothécaires 3% . . . . .	—	296 000.—
Compte obligations hypothécaires 5% . . . . .	—	260 700.—
Versements à fonds perdu . . . . .	—	49 800.—
Compte amortissement . . . . .	—	44 650.—
Compte intérêts hypothécaires . . . . .	—	16 284.90
Compte-courant A. S. E. . . . .	77 001.56	—
Solde . . . . .	—	4 566.66
	<b>1 147 001.56</b>	<b>1 147 001.56</b>

## A. S. E.

## Budget pour l'année 1927.

	fr.
<i>A. Recettes:</i>	
Cotisations des membres . . . . .	64 000.—
Intérêts . . . . .	3 100.—
Indemnité de la Caisse nationale suisse d'assurances accidents à Lucerne . . . . .	10 000.—
	<b>77 100.—</b>
<i>B. Dépenses:</i>	
Cotisations à d'autres associations . . . . .	3 600.—
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S. . . . .	53 000.—
Subvention à la Station d'essai des matériaux et à la Station d'étalonnage pour loyer dans l'immeuble . . . . .	3 000.—
Subvention aux frais d'exploitation de la Station d'essai des matériaux . . . . .	10 000.—
Impôts (y compris les impôts pour les Institutions de contrôle) . . . . .	1 600.—
Divers et imprévu . . . . .	5 900.—
	<b>77 100.—</b>

## Immeuble de l'A. S. E.

## Budget pour l'année 1927.

*Capital investi: fr. 1 070 000.—*

1 <sup>re</sup> hypothèque de la banque cantonale zuricoise . . .	fr. 470 000.—
Obligations à 3% . . . . .	" 296 000.—
Obligations à 5% . . . . .	" 260 700.—
Autres capitaux . . . . .	" 43 300.—
	<b>fr. 1 070 000.—</b>

	fr.
<i>A. Recettes:</i>	
Loyer du Secrétariat général . . . . .	10 500.—
Loyer de l'Inspectorat à fort courant . . . . .	11 250.—
Loyer de la Station d'essai des matériaux . . . . .	20 000.—
Loyer de la Station d'étalonnage . . . . .	18 700.—
Loyer du concierge . . . . .	1 000.—
Loyer de l'administration des téléphones . . . . .	2 200.—
Intérêts de compte-courant et de versements à fonds perdu . . . . .	2 600.—
	<b>66 250.—</b>

	fr.
<i>B. Dépenses:</i>	
Intérêts à payer sur la 1 <sup>re</sup> hypothèque, à 5 1/4 % . . . . .	24 675.—
Intérêts à payer sur les obligations à 3 % . . . . .	8 880.—
Intérêts à payer sur les obligations à 5 % . . . . .	13 035.—
Taxes diverses:	
Assurance contre l'incendie et assurance contre la responsabilité civile . . . . .	650.—
Impôt immobilier . . . . .	490.—
Taxe de vidange, taxe pour enlèvement des boues et des balayures . . . . .	350.—
Taxe pour l'eau . . . . .	400.—
Amortissement de la dette contractée envers la Banque cantonale zuricoise . . . . .	5 000.—
Versement au fonds d'amortissement . . . . .	7 000.—
Entretien de l'immeuble, convention avec la Société fiduciaire représentant les obligataires, divers et imprévu . . . . .	5 770.—
	<b>66 250.—</b>

### Institutions de contrôle de l'A.S.E.

#### Budget pour l'année 1927.

	Total	Inspectorat	Station d'essai des matériaux	Station d'étalonnage
	fr.	fr.	fr.	fr.
<i>A. Recettes:</i>				
Montant d'abonnements:				
a) Stations centrales . . . . .	133 000.—	100 000.—	3 000.—	30 000.—
b) Installations isolées . . . . .	67 000.—	67 000.—	—	—
Taxes d'essai et expertises . . . . .	147 500.—	1 500.—	48 000.—	98 000.—
Section des achats de l'U.C.S.	23 000.—	—	23 000.—	—
Contribution de l'A.S.E. et de l'U.C.S. au loyer de la Station d'essai et de la Station d'étalonnage . . . . .	6 000.—	—	3 100.—	2 900.—
Contribution extraordinaire de l'A.S.E. aux frais d'exploitation de la Station d'essai . . . . .	10 000.—	—	10 000.—	—
Contribution fédérale à l'Inspectorat . . . . .	90 000.—	90 000.—	—	—
Subvention fédérale à la Station d'essai . . . . .	10 000.—	—	10 000.—	—
Recettes diverses . . . . .	2 600.—	500.—	1 000.—	1 100.—
	<b>489 100.—</b>	<b>259 000.—</b>	<b>98 100.—</b>	<b>132 000.—</b>
<i>B. Dépenses:</i>				
Indemnité à payer au Secrétariat général . . . . .	16 000.—	7 000.—	3 000.—	6 000.—
Appointements . . . . .	300 000.—	168 000.—	56 000.—	76 000.—
Frais de voyage . . . . .	42 000.—	40 000.—	1 000.—	1 000.—
Caisse de pensions, assurances . . . . .	24 100.—	13 500.—	4 600.—	6 000.—
Loyer des locaux . . . . .	52 200.—	13 500.—	20 000.—	18 700.—
Autres dépenses pour les locaux . . . . .	9 900.—	3 000.—	3 500.—	3 400.—
Courant électrique pour l'exploitation . . . . .	5 000.—	—	3 500.—	1 500.—
Matériel . . . . .	8 500.—	—	4 000.—	4 500.—
Frais de bureau (matériel de bureau, ports, téléphone, etc.) . . . . .	18 000.—	12 000.—	2 500.—	3 500.—
Frais divers (réparations, remplacement d'outils, etc.) . . . . .	4 500.—	—	2 500.—	2 000.—
Mobilier, outillage et instruments (pour les Stations d'essai et d'étalonnage, seulement la somme nécessaire à l'amortissement) . . . . .	9 400.—	2 000.—	3 000.—	4 400.—
Intérêts . . . . .	2 500.—	—	1 500.—	1 000.—
Versement au fonds de renouvellement . . . . .	8 000.—	—	4 000.—	4 000.—
Total	<b>500 100.—</b>	<b>259 000.—</b>	<b>109 100.—</b>	<b>132 000.—</b>
Excédent des dépenses	<b>11 000.—</b>	<b>—</b>	<b>11 000.—</b>	<b>—</b>

### Comité Electrotechnique Suisse (C.E.S.)

Schweizerisches Landeskomitee der Internationalen Elektrotechnischen Kommission (Commission Electrotechnique Internationale [C.E.I.]).

#### Bericht

an den Vorstand des S.E.V.

Im Jahre 1925 haben in der Zusammensetzung und Organisation des C.E.S. folgende Aenderungen stattgefunden: Herrn de Montmollin wurde auf seinen Wunsch das Amt eines Sekretärs, das er während einer Reihe von Jahren mit Auszeichnung besorgte, abgenommen. Das C.E.S. übertrug ihm die Funktionen des II. Vizepräsidenten. An Stelle des Herrn de Montmollin wählte das C.E.S. als seinen Sekretär den Generalsekretär des S.E.V., der damit gleichzeitig als Mitglied in das C.E.S. eintrat. Die Sekretariatsgeschäfte des C.E.S. werden nun seit Herbst 1925 durch das Generalsekretariat des S.E.V. besorgt. Es demissionierten als Mitglieder die Herren Vanoni, a. Obertelegraphendirektor und Prof. Dr. H. Rupp, in Firma Brown, Boveri & Co.; an deren Stelle wurden vom Vorstand des S.E.V. gewählt: Herr Al. Muri, Chef der technischen Abteilung der Obertelegraphendirektion und Herr Ing. M. Schiesser, Direktor der A.-G. Brown, Boveri & Co.; Herr Ing. A. Huber-Ruf, Chef des Normalienbureau von Brown, Boveri & Co., wurde vom C.E.S. unter die Mitarbeiter aufgenommen. Im übrigen ist die Zusammensetzung aus dem Jahressheft des S.E.V. auf 1. Januar 1926 ersichtlich.

Das C.E.S. hielt im Berichtsjahre zwei Sitzungen in Olten ab, eine am 20. März und eine am 20. November; außerdem fanden eine Sitzung des Bureau und Besprechungen des Präsidenten mit dem I. Vizepräsidenten und dem Sekretär des C.E.S. statt.

Verhandlungen wegen des Beitrages, den das C.E.S. an die Kosten des „Bureau Central“ in London zu bezahlen hat, führten dazu, dass der selbe gleich wie in den letzten Jahren, d. h. £ 50., bleibt und von einer Erhöhung der auf die Schweiz entfallenden Quote abgesehen wird.

Das C.E.S. nahm nach der Neuordnung seiner Zusammensetzung eine Verteilung der Arbeitsgebiete der C.E.I. unter seine Mitglieder und Mitarbeiter vor und bezeichnete die Referenten.

Die Sitzung vom 20. März war hauptsächlich der Beratung der Geschäfte gewidmet, welche auf der Traktandenliste der Sitzungen von Studienkomitees der C.E.I. standen, die auf Einladung des holländischen Nationalkomitees vom 16. bis 23. April 1925 im Haag stattfanden. Das C.E.S. war dabei durch die Herren Dr. E. Huber-Stockar und A. Huber-Ruf vertreten. Es tagten die Studienkomitees für folgende Gebiete und fassten nachstehende Beschlüsse zur Behandlung in den Nationalkomitees:

*Nomenclature.* Die Aufstellung eines Vocabulaire électrotechnique wurde einem kleinen Komitee überwiesen, das unter Benutzung eines bereits vorliegenden englischen Vorschlags zu

einem Wörterbuch einen Entwurf aufstellen und den Nationalkomitees unterbreiten wird.

*Spécifications des machines.* Eine Einigung wurde erzielt betreffend die Bestimmung des Wirkungsgrades und der zulässigen Erwärmung grosser Maschinen, die Messung der Temperatur durch Detektoren und die Bezugstemperatur für die Angabe des Wirkungsgrades.

Zur Abklärung der Frage der zulässigen Erwärmung bei Ueberlast ersuchte der Präsident der C.E.I., Herr G. Semenza, die Landeskomitees um die Uebermittlung von Expertenberichten über folgende zwei Fragen:

1<sup>o</sup> Peut-on donner des lois générales d'équivalence entre des machines électriques construites d'après des spécifications d'échauffements différentes?

2<sup>o</sup> Quelle est l'importance de la demande d'une surcharge dans votre pays et quelles sont les raisons principales d'une telle demande?

Ein Exposé darüber wurde von den Herren Dr. Behn-Eschenburg und A. Huber-Ruf ausgearbeitet und eingereicht.

*Marques des bornes.* Es stehen zwei prinzipiell verschiedene Vorschläge einander gegenüber: Nach dem einen sollen Anfang und Ende einer Wicklung mit gleichen Buchstaben, diese mit Indices versehen, und nach dem andern, welchen das C.S.E. vertritt, mit verschiedenen Buchstaben bezeichnet werden. Eine Einigung konnte auch in einer Sitzung des Unterkomitees am 18. und 19. November 1925 in Paris, an welcher die Herren Dr. E. Huber-Stockar und A. Huber-Ruf teilnahmen, nicht erzielt werden, weshalb die beiden Systeme von allen Landeskomitees einer eingehenden Kritik unterzogen werden sollen.

*Symboles.* Der Entwurf zu allgemeinen Symbolen ist soweit gefördert worden, dass seine endgültige Fassung demnächst veröffentlicht werden kann. Die schweizerischen Vorschläge<sup>1)</sup>, von Herrn Prof. Dr. Wyssling ausgearbeitet, dienten in weitgehendem Masse als Unterlage und fanden allgemeine Anerkennung.

Die „*Symboles pour la traction électrique*“, zu welchen auch ein schweizerischer Vorschlag eingereicht wurde, wurden vom Bureau Central den Nationalkomitees zur Beratung überwiesen.

Bei der grossen Verschiedenheit der eingereichten Vorschläge für „*Symboles pour les installations intérieures*“ und der geringen Tragweite internationaler Bestimmungen besteht nur wenig Aussicht auf eine Einigung.

*Moteurs primaires.* Die Publikation über „*Installations hydro-électriques*“ (Wasserkraftanlagen) soll revidiert, für „*Turbines à vapeur et machines à combustion interne*“ („Dampfturbinen und Verbrennungskraftmaschinen“) sollen analoge Bestimmungen herausgegeben werden; Herr Dr. Zoelly übernahm die Ausarbeitung der schweizerischen Vorschläge.

*Douilles et culots pour lampes à incandescence.* Die Ausarbeitung eines Entwurfes zur Vereinheitlichung der Glühlampensockel, unter Berücksichtigung des Berührungsschutzes, wird dem internationalen technischen Komitee der Glühlampenfabriken übertragen.

<sup>1)</sup> Siehe Bulletin des S.E.V. 1923, No. 9.

*Tensions normales.* Die normalen Werte für Niederspannungen wurden endgültig festgelegt. Für die Hochspannungen wurde eine Normalreihe aufgestellt; der schweizerische Vorschlag, welcher die Spannungen vorsieht, die im Verhältnis 1:3 stehen und eine Umschaltung Stern/Dreieck erlauben, steht noch zur Diskussion.

*Moteurs de traction.* Ein ausführlicher Bericht über Normen für Traktionsmotoren, ausgearbeitet von Herrn Huber-Ruf, wurde dem Studienkomitee eingereicht. Sämtliche Nationalkomitees einigten sich auf die Definition der Leistung eines Traktionsmotors als Leistung an der Welle, nicht am Radumfang. Eine Einigung wurde auch bezüglich der Klassifizierung der Traktionsmotoren und der zulässigen Erwärmung bei bestimmten Prüfbedingungen erzielt.

*Huiles pour transformateurs.* Die experimentellen Grundlagen für die Aufstellung von Normalien für Transformatorenöle wurden als zu wenig sicher angesehen und es wurde beschlossen, nach den Prüfvorschriften der beteiligten Länder vergleichende Versuche mit demselben Öl anzustellen. Diese Arbeiten sind im Gange.

*Réglementation des lignes aériennes.* Das Studienkomitee beschloss, sich nicht mit der vergleichenden Gegenüberstellung der in verschiedenen Ländern gültigen Vorschriften zu begnügen, sondern von den Nationalkomitees Vorschläge für international geltende Bestimmungen zu verlangen. Das C. E. S. verhielt sich in dieser Frage ablehnend. Die schweizerischen Vorschriften über Leitungen, welche eventuell eingereicht werden könnten, befinden sich in Revision.

Das Comité d'action der C. E. I. nahm die Einladung der Delegierten der Vereinigten Staaten von Nordamerika an, die Sitzungen des C. E. I. im Jahre 1926 in New York abzuhalten<sup>2)</sup>. Sie finden vom 13. bis 22. April statt. Zum ersten Male seit dem Weltkrieg wird auch Deutschland als Mitglied der C. E. I. daran teilnehmen.

Die Sitzung des C. E. S. vom 20. November 1925 war hauptsächlich der Beratung der für die New Yorker Tagung einzureichenden Vorschläge und der Stellungnahme zu den Anträgen anderer Länder gewidmet.

Wie aus dem vorliegenden Berichte ersichtlich ist, wurden die Arbeiten der C. E. I. durch die im Bericht über das Jahr 1924 geschilderte neue Organisation sehr gefördert<sup>3)</sup>.

Zürich, im April 1926.

Für das Comité Electrotechnique Suisse:

Der Präsident: *Der Sekretär:*  
(sig.) Dr. E. Huber. (sig.) F. Largiadèr.

<sup>2)</sup> Siehe Bulletin des S. E. V. 1926, No. 1, Seite 32 und No. 3, Seite 98.

<sup>3)</sup> Siehe Bulletin des S. E. V. 1925, No. 5, Seite 253 u. 254.

## 2<sup>e</sup> rapport

### de la Commission permanente de corrosion

à la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (S. S. I. G. E.),  
à l'Union d'Entreprises suisses de Transport (U. S. T.),  
à la Direction Générale des Télégraphes (D. G. T.) et  
à l'Association Suisse des Electriciens (A. S. E.)  
sur son activité pendant l'exercice 1925.

Aucun changement n'est intervenu en 1925 dans la composition de la *Commission de corrosion*<sup>1)</sup>. La commission a tenu une séance au printemps; elle a approuvé le rapport et le compte de la commission et de l'office de contrôle pour 1924, et dressé les budgets pour 1926. La commission a décidé de laisser de côté pour le moment les essais mentionnés dans le premier rapport de la Commission de corrosion quant aux conditions dans lesquelles une attaque électrolytique prend naissance. En revanche la commission a fait procéder par son office de contrôle à une enquête relative aux dommages dus à des phénomènes de corrosion, enquête étendue à toute la Suisse, aussi bien aux régions avec que sans chemins de fer électriques à courant continu.

Rapport, comptes et budgets ont été soumis aux différentes associations, et publiés au bulletin mensuel de la S. S. I. G. E.<sup>2)</sup> ainsi qu'au Bulletin A. S. E.<sup>3)</sup>. L'U. S. T. a porté le rapport à la connaissance de ses membres exploitant des chemins de fer à courant continu.

*L'Office de contrôle de la Commission de corrosion*, en l'espèce le Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S., a passé de nouveaux contrats avec les intéressés des régions touchées par le chemin de fer Coire-Arosa, celui de l'Utlisberg et les chemins de fer de la banlieue Bâle-Aesch et Bâle-Pratteln. Les mesures prévues dans ces régions ont eu lieu pendant l'année 1925, de même que la rédaction des rapports correspondants. Au total, on a mesuré la résistance de 17 982 joints de rail, soit 72% de plus qu'en 1924, où des contrats existaient seulement avec les intéressés des villes de Bâle, Zurich, Berne, St-Gall et Bienne. D'autres contrats ont pu être passés en outre avec les intéressés de la région du chemin de fer routier St-Gall-Speicher-Trogen et des tramways lausannois. Les mesures en question auront lieu pour la première fois en 1926.

Outre ces travaux, réglés par contrats, l'Office de contrôle a eu à s'occuper d'un certain nombre de recherches spéciales. Il s'agissait en particulier de remettre au point l'étude purement théorique des conditions de retour du courant dans des réseaux où l'on avait déjà procédé antérieurement à des mesures, à l'occasion de l'étude générale préliminaire, et où l'on avait proposé alors des mesures d'amélioration. La reprise de cette

<sup>1)</sup> Voir 1<sup>er</sup> rapport de la Commission de corrosion.

<sup>2)</sup> Bulletin mensuel S. S. I. G. E. 1925, No. 8, page 206 et suiv. (en allemand).

Bulletin mensuel S. S. I. G. E. 1925, No. 9, page 234 et suiv. (en français).

<sup>3)</sup> Bulletin A. S. E. 1925, No. 5, page 254 et suiv.

étude était nécessitée par l'un ou l'autre des deux motifs suivants:

ou bien une extension des installations du tramway avait eu lieu depuis les études précédentes, souvent en relation avec des modifications de l'horaire, et ces changements avaient eu une répercussion appréciable sur les conditions admises primitivement comme base du calcul,

ou bien les propositions pour l'amélioration du réseau avaient été faites avant l'entrée en vigueur des „Règles à suivre“, parues depuis lors, d'où nécessité de modifier les mesures préconisées, en tenant compte des dites règles.

A côté de ces travaux, qui ne se présenteront probablement plus à l'avenir avec la même importance, on a procédé à une série de recherches de corrosion, à la suite de dommages constatés à des conduites souterraines.

L'équipement de l'office de contrôle a continué à donner satisfaction; mais il a été mis fortement à contribution par les nombreuses mesures effectuées, ce dont on s'est aperçu à l'augmentation des frais d'entretien. Nous nous attendons d'ailleurs à voir encore ceux-ci s'accentuer avec l'usure croissante des appareils. Les parties les plus exposées ayant déjà donné lieu à mainte reprise à de fâcheuses interruptions au cours des mesures, l'office de contrôle s'est vu dans l'obligation d'acquérir certaines pièces de rechange. On a pu, toutefois, couvrir les frais non prévus qui en sont résultats, sans dépasser le budget, en faisant appel au crédit de la commission.

L'Office de contrôle a envoyé ensuite des questionnaires concernant l'enquête menée en Suisse au sujet des dommages de corrosion, aux

administrations intéressées des usines à gaz, services des eaux et centrales d'électricité, ainsi qu'à l'administration des télégraphes et aux chemins de fer fédéraux. Le dépouillement de l'enquête n'a eu lieu qu'en 1926.

Enfin l'Office de contrôle a commencé une série de mesures systématiques pour se rendre compte de la variation de résistance d'une trentaine de joints de rails pourvus de différentes éclisses. Ces essais s'étendent encore à toute l'année 1926.

*Finances.* Le compte de la commission de corrosion, reproduit ci-après, indique, pour une recette totale de fr. 2513.75, un solde actif de fr. 162.25 à porter à compte nouveau.

Le compte de l'Office de contrôle présente une recette totale de fr. 17434.35, soit une augmentation de 80% env. par rapport à l'année 1924; le solde actif de fr. 200.80 est également porté à compte nouveau.

Le fonds de restitution a passé de fr. 959.40 à fr. 1734.40 pendant l'année 1925, et le fonds de renouvellement, après soustraction des dépenses, de fr. 744.80 à fr. 1668.60.

L'ampleur réjouissante prise par les travaux confiés à la commission montre que cette institution répond à un besoin; ceci nous encourage à poursuivre dans la même voie, par la collaboration volontaire de tous les intéressés, vers le but que nous nous sommes assigné, soit la diminution du danger de corrosion auquel les conduites souterraines peuvent être exposées.

Le président  
de la Commission de corrosion:  
(sig.) *J. Landry.*

### Commission de corrosion.

#### Compte de l'année 1925.

##### I. Commission.

	fr.
<i>A. Recettes:</i>	
Solde actif . . . . .	13.75
Versement ordinaire des associations . . . . .	1 500.—
Versement extraordinaire des associations . . . . .	1 000.—
	<hr/> 2 513.75
<i>B. Dépenses:</i>	
Administration . . . . .	1 014.50
Enquête concernant des dommages de corrosion . . . . .	349.50
Etudes diverses . . . . .	123.75
Agrandissement de l'équipement de mesure de l'Office de contrôle . . . . .	863.75
Solde actif . . . . .	162.25
	<hr/> 2 513.75

##### II. Office de contrôle.

	fr.
<i>A. Recettes:</i>	
Solde actif . . . . .	500.45
Mesures et recherches de corrosion . . . . .	16 070.15
Versement de la Commission de corrosion pour compléter l'équipement de l'Office de contrôle . . . . .	863.75
	<hr/> 17 434.35

	fr.
<i>B. Dépenses :</i>	
Mesures et recherches, y compris la rédaction des rapports . . . . .	11 808.15
Travaux encore en suspens au 31 décembre 1925 . . . . .	764.55
Travaux généraux (études, propagande, frais divers) . . . . .	1 441.10
Versement au fonds de restitution . . . . .	940.—
Versement au fonds de renouvellement . . . . .	1 410.10
Frais d'extension de l'équipement . . . . .	863.75
Solde actif . . . . .	206.80
	<u>17 434.35</u>

**III. Fonds de restitution.**

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 1925 . . . . .	775.—
Intérêts pour 1925 . . . . .	19.40
Versements au 31 décembre 1925 . . . . .	940.—
	<u>1 734.40</u>
<i>B. Dépenses :</i>	
Etat du fonds au 31 Décembre 1925 . . . . .	<u>1 734.40</u>

**IV. Fonds de renouvellement.**

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Solde au 1 <sup>er</sup> janvier 1925 . . . . .	923.80
Intérêts pour 1925 . . . . .	23.10
Versements au 31 décembre 1925 . . . . .	1 410.—
	<u>2 356.90</u>
<i>B. Dépenses :</i>	
Réparations, renouvellement et entretien . . . . .	688.30
Etat du fonds au 32 décembre 1925 . . . . .	<u>1 668.60</u>
	<u>2 356.90</u>

**Commission de corrosion.****Budgets pour l'année 1927.****I. Commission.**

	fr.
<i>A. Recettes :</i>	
Solde actif . . . . .	—
Versement ordinaire des associations . . . . .	1 500.—
Versement extraordinaire des associations . . . . .	3 000.—
	<u>4 500.—</u>
<i>B. Dépenses :</i>	
Administration . . . . .	1 500.—
Répétition de l'enquête relative aux dommages de corrosion . . . . .	500.—
Etudes diverses . . . . .	500.—
Pour compléter l'équipement de mesure . . . . .	2 000.—
	<u>4 500.—</u>

## II. Office de contrôle.

	fr.
<b>A. Recettes:</b>	
Solde actif . . . . .	—
Mesures et recherches . . . . .	15 500.—
Versement de la commission de corrosion pour compléter l'équipement de mesure	2 000.—
	<b>17 500.—</b>
<b>B. Dépenses:</b>	
Mesures et recherches, avec rédaction des rapports . . . . .	11 000.—
Travaux généraux (études, propagande, frais divers) . . . . .	2 000.—
Versement au fonds de restitution . . . . .	1 000.—
Versement au fonds de renouvellement . . . . .	1 500.—
Frais d'agrandissement de l'équipement de mesure . . . . .	2 000.—
	<b>17 500.—</b>

**Propositions du Comité de l'A.S.E. à l'assemblée générale du 15 août 1926 à Bâle.****No. 2 de l'ordre du jour:**

Le procès-verbal de la XXXX<sup>e</sup> assemblée générale, du 14 juin 1925 à Lausanne, (voir Bulletin 1925, No. 7, page 431 et suiv.), est approuvé.

**No. 3 de l'ordre du jour:**

Le rapport du comité sur l'année 1925, (voir Bulletin 1926, No. 6, page 261), est approuvé.

**No. 4 de l'ordre du jour:**

a) Les comptes de l'association pour l'année 1925, ainsi que le bilan arrêté au 31 décembre 1925, de même que les comptes du fonds Denzler et du fonds de la commission d'étude (voir Bulletin, No. 6, page 264 et 265) sont acceptés, et décharge est donnée au comité.

b) L'assemblée prend connaissance de l'excédent du recettes de fr. 3869.45 reporté à compte nouveau.

**No. 5 de l'ordre du jour:**

a) Le compte d'exploitation de l'immeuble de l'A.S.E. pour l'année 1925 et le bilan au 31 décembre 1925 (voir Bulletin 1926, No. 6, page 265 et 266) sont approuvés avec décharge pour le comité.

b) L'excédent de recettes de fr. 4566.66 est utilisé comme suit:

1 <sup>o</sup> Pour amortissements . . . .	fr. 3000.—	
2 <sup>o</sup> A compte nouveau . . . .	" 1566.66	
	fr. 4566.66	

**No. 6 de l'ordre du jour:**

Le rapport des Institutions de contrôle de l'A.S.E. pour l'exercice 1925, présenté par la commission d'administration (voir Bulletin No. 5, page 190) est accepté; décharge est donnée à la Commission d'administration.

**No. 7 de l'ordre du jour:**

a) Les comptes et le bilan des Institutions de contrôle de l'A.S.E. pour l'exercice 1925 (voir Bulletin 1926, No. 5, page 201 et 202) sont approuvés.

b) L'excédent de recettes de fr. 5597.77 est reporté à compte nouveau.

**No. 8 de l'ordre du jour:**

Le budget de l'A.S.E. pour l'année 1927 (voir Bulletin No. 6, page 266), est approuvé.

**No. 9 de l'ordre du jour:**

Le budget pour l'année 1927, concernant l'immeuble de l'A.S.E., tel qu'il est publié au présent Bulletin (page 266), est approuvé.

**No. 10 de l'ordre du jour:**

Le budget des Institutions de contrôle de l'A.S.E. pour l'année 1927 (voir Bulletin No. 6, page 267), est approuvé.

**No. 11 de l'ordre du jour:**

Conformément à l'art. 6 des statuts, les cotisations des membres pour l'année 1927 sont fixées comme suit:

I <sup>o</sup> Membres individuels . . . .	fr. 15.—	
II <sup>o</sup> Membres étudiants . . . .	" 9.—	
III <sup>o</sup> Membres collectifs avec un capital		

fr.	fr.	fr.
de moins de	50 000.—	30.—
de 50 000.— à 250 000.—	250 000.—	45.—
" 250 000.— à 1 000 000.—	1 000 000.—	85.—
" 1 000 000.— à 5 000 000.—	5 000 000.—	150.—
" 5 000 000.— à 10 000 000.—	10 000 000.—	250.—
de plus de	10 000 000.—	350.—

**No. 12 de l'ordre du jour:**

L'assemblée générale prend connaissance du rapport sur l'activité du Secrétariat général pendant l'année 1925, ainsi que des comptes pour 1925 (voir Bulletin No. 6, page 273), qui ont été approuvés par la commission d'administration.

**No. 13 de l'ordre du jour:**

L'assemblée générale prend connaissance du budget du Secrétariat général pour l'année 1927 (voir Bulletin No. 6, page 278), approuvé par la commission d'administration.

**No. 14 de l'ordre du jour:**

Le rapport du comité électrotechnique suisse (voir Bulletin 1926, No. 6, page 268) est approuvé.

*No. 15 de l'ordre du jour:*

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et des comptes de la commission permanente de corrosion pour l'année 1925 et de ses budgets pour 1926 (voir Bulletin No. 6, page 269 et suiv.).

*No. 16 de l'ordre du jour:*

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Comité suisse de l'Eclairage (C. S. E.) pour l'année 1925 (voir Bulletin No. 6, page 278 et suiv.).

*No. 17 de l'ordre du jour:*

a) Nomination de trois membres du comité: conformément à l'art. 14 des statuts, les mandats de MM. Calame-Baden, Sulzberger-Zurich et Zaruski-St-Gall expirent le 31 décembre 1926. Ces trois Messieurs se représentent aux suffrages des membres de l'A. S. E.

b) Nomination de deux vérificateurs des comptes et de deux suppléants:

Le comité propose de réélire M. le Dr G. A. Borel-Cortaillod.

M. Wachter déclinant une réélection, le comité propose d'élire à sa place, comme vérificateur, le premier suppléant, M. J. E. Weber, secrétaire général, Baden.

Sont proposés comme suppléants:

M. A. Pillonel-Lausanne (à réélire),  
M. U. Winterhalter, ingénieur aux tramways,  
Zurich (nouveau).

*No. 18 de l'ordre du jour:*

Le *Guide pour la protection des installations électriques à courant continu contre les surtensions*, élaboré par la commission de l'A. S. E. et de l'U. C. S. pour l'appareillage à haute tension et la protection contre les surtensions et l'incendie (voir Bulletin No. 6, page 205 et suiv.), est approuvé.

**Rapport et proposition des commissaires-vérificateurs de l'A. S. E. à l'Assemblée générale du 15 août 1926 à Bâle.** En vertu du mandat que nous a conféré l'Assemblée générale de Lausanne, en 1925, nous avons vérifié aujourd'hui les comptes de l'Association et des Institutions de contrôle, arrêtés au 31 décembre 1925.

Nous avons pu nous appuyer sur un rapport détaillé de la Société fiduciaire suisse relatif à la révision de tous les livres de comptes. Nous avons toutefois comparé encore les sommes portées au bilan et dans les comptes d'exploitation et constaté leur concordance avec les écritures de Grand-Livre.

Nous proposons à l'Assemblée générale d'approuver les comptes et d'en donner décharge au Comité, en votant des remerciements au comptable.

*Zurich, le 9 juin 1926.*

(sig.) *H. Wachter.*

(sig.) *G. A. Borel.*

**Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.***Rapport sur l'année 1925, présenté à la commission d'administration commune.*

La composition de la commission d'administration de l'A. S. E. et de l'U. C. S. et celle du comité administratif est indiquée à l'annuaire de 1925; on y trouve également les noms des délégués pour la surveillance des institutions de contrôle de l'A. S. E. et celui du délégué pour la section des achats de l'U. C. S.

La *commission d'administration* a eu trois séances pendant lesquelles elle s'est occupée surtout des affaires du secrétariat et des institutions de contrôle, notamment de la marche de la station d'essai des matériaux et de la station d'étalonnage. Elle a été mise au courant des travaux des commissions mixtes (voir plus loin) et a donné son approbation aux „Normes relatives à l'essai des huiles minérales pour transformateurs et interrupteurs“ ainsi qu'aux „Principes pour l'établissement de normes et d'une marque de qualité pour appareils électriques et conduites isolées destinées aux installations intérieures“.

En plus, la commission d'administration a déclaré l'entrée en vigueur du „Règlement d'organisation de l'administration commune et du secrétariat général“ à partir du 14 février 1925.<sup>1)</sup>

Le *comité administratif* a tenu trois séances, consacrées aux affaires courantes du secrétariat général et plus spécialement à la situation financière de la station d'essai des matériaux et de la station d'étalonnage. Les délégués spéciaux et les ingénieurs en chef des institutions de contrôle ont été appelés aux séances du comité. Le comité s'est occupé ensuite de questions concernant le Bulletin et a préparé aussi les affaires à présenter à la commission d'administration.

Le *personnel* du secrétariat général était composé comme suit: *F. Largiadèr*, ing., secrétaire général; *O. Ganguillet*, ing., chef de la division économique et suppléant du secrétaire général; *H. F. Zanger*, ing., chef de la division technique; *H. Bourquin*, ing. et *E. Binkert*, ing., adjoints à la division technique; *K. Egger*, chef de bureau; *R. Kunz*, comptable et caissier; *P. Rüegg*, aide comptable; *Mme Gehri* et *Mlle E. Gölle*, *A. Nessensohn* et *M. Witschi*, employées de bureau, cette dernière jusqu'au 30 novembre, remplacée à partir du 1<sup>er</sup> décembre par *Mlle L. Linder*. *Mlle Witschi* s'est retirée pour cause de maladie et est décédée le 16 décembre; le secrétariat a perdu en elle une employée fidèle et zélée. *Mlle B. Kägi*, téléphoniste pour l'ensemble des services réunis dans l'immeuble; concierge de l'immeuble: *A. Bertschi*.

La rédaction du Bulletin a été soignée, comme par le passé, par le chef de la division technique, sous la direction du secrétaire général et avec l'aide du chef de bureau. Cette année aussi le Bulletin a encore augmenté de volume; il comprend 644 pages.

<sup>1)</sup> Voir Bulletin 1925, No. 3, page 150 et suivantes.

La rédaction du Bulletin s'est efforcée de rendre les techniciens et le public en général attentifs au Bulletin de l'A. S. E. en faisant paraître chaque mois dans le supplément de la „Nouvelle Gazette de Zurich“, consacré à la technique, un compte-rendu des articles paraissant dans l'organe de l'Association. Nous nous efforçons, comme auparavant, de publier avant tout les contributions de nos membres, afin que notre Bulletin devienne de plus en plus un centre de travaux suisses dans le domaine de l'électrotechnique, et nous constatons que nos efforts ont été appréciés et soutenus de différents côtés. Mais nous ne pouvons pas nous empêcher de faire remarquer que *notre Bulletin devrait recevoir, plus abondamment que par le passé, des communications de la part de nos centrales*, que ce soit au sujet de questions de construction ou d'expériences et observations faites en cours d'exploitation. Nous savons que, dans le courant d'une année, il se passe dans nos usines bien des choses susceptibles d'intéresser le public en général et les lecteurs du Bulletin en particulier. *Nous serions particulièrement heureux de recevoir des articles originaux, en langue française.* Nous acceptons également avec reconnaissance de simples notices que nous nous chargeons de compléter pour leur donner la forme nécessaire à la publication.

Les recettes dues aux annonces laissent encore à désirer, ce qui est dû à la crise économique et à la concurrence d'autres feuilles techniques. *Nous prions de nouveau nos maisons de constructions, membres de l'A. S. E.*, d'utiliser pour leurs réclames avant tout le Bulletin de l'A. S. E., qui se tire aujourd'hui à 2200 exemplaires, et nous prions aussi les centrales de s'adresser de préférence aux maisons qui insèrent dans le Bulletin. Dans ce but, nous envoyons chaque année aux centrales une liste de toutes les personnes insérant régulièrement chez nous et nous sommes tout disposés à en faire parvenir également à d'autres membres qui pourraient en avoir besoin. L'augmentation des frais d'impression, due au renouvellement du contrat avec l'éditeur en 1924, s'est fait sentir pour la première fois pendant toute une année. Toutefois, l'excédent de dépenses prévu au budget pour le Bulletin et s'élevant à fr. 6500.—, a pu être réduit à fr. 4965.85.

Les travaux d'ordre administratif, dont il n'est pas possible de donner le détail et auxquels participent tous les employés, représentent environ  $\frac{2}{5}$  du *travail total* du personnel. Parmi ces travaux généraux citons, en dehors d'une correspondance importante: la préparation et multiplication des documents pour toutes les séances, conférences et assemblées générales; la rédaction et multiplication des nombreux procès-verbaux; les réponses orales et écrites aux demandes de renseignements; la préparation de l'annuaire et les travaux préparatoires qui en résultent; la mise à jour de la liste des membres; la commande et vente des tirages à part; la vente des publications de l'A. S. E. et de l'U. C. S.; l'enregistrement des rapports de gestion, tarifs et règlements des centrales; enfin le service de

la centrale téléphonique commune aux divers services réunis dans l'immeuble de l'A. S. E.

A ces travaux s'ajoutent ceux de la *caisse de pensions des centrales d'électricité* (C. P. C.) qui se développe normalement. Celle-ci comptait fin 1924 60 entreprises avec 2685 assurés; fin 1925, elle comptait 64 entreprises avec 2885 assurés. Ces travaux mettent à contribution non seulement le chef de la division économique, mais encore le personnel de la chancellerie. Nous avons pu éviter jusqu'à maintenant une augmentation de personnel; les comptes du secrétariat général vous renseignent sur l'indemnité que nous verser la caisse de pensions.

Le *secrétaire général* a été occupé, comme les années précédentes, principalement par la direction du secrétariat et la rédaction du Bulletin et comme délégué de la station d'essai. Il a été constamment en contact avec les deux chefs de division, le chef de la comptabilité et de la caisse, ainsi qu'avec les délégués et ingénieurs en chef des institutions de contrôle. Il a, d'accord avec les présidents, préparé les séances des comités des associations et celles des diverses commissions, de même que les conférences dont l'annuaire des institutions de contrôle a rendu compte.

Autant que possible le secrétaire général a assisté aux délibérations des commissions. Au cours de l'année, le secrétaire général a été chargé du secrétariat du Comité Electrotechnique Suisse (C. E. S.), ce qui lui a créé une série d'obligations nouvelles, surtout en ce qui concerne les séances du comité d'étude de la Commission Electrotechnique Internationale, qui devaient avoir lieu en avril 1926 à New-York. En outre, les travaux du secrétariat du Comité Suisse de l'Eclairage (C. S. E.) lui incombent, et il est chargé enfin de l'administration de l'immeuble de l'A. S. E.

Le chef de la division économique, dès maintenant *secrétaire économique de l'U. C. S.*, a été occupé à préparer les travaux des diverses commissions de l'U. C. S. et à répondre aux nombreuses demandes de renseignements de nature économique, provenant de nos membres et de tierces personnes. Il avait à défendre les intérêts des centrales auprès des autorités fédérales. A plusieurs reprises le secrétaire économique a présidé aux examens des candidats installateurs, examens introduits en novembre 1922. Il a soigné les affaires de la section des achats et de la caisse de pensions; les affaires de cette dernière vont en augmentant. Son activité ressort d'ailleurs du rapport annuel de l'U. C. S. et du rapport de la section des achats.

La *division technique* a été occupée, en dehors de la rédaction du Bulletin, dont il a déjà été question, par les travaux des commissions.

En collaboration avec la station d'essai de l'A. S. E. et avec la commission de normalisation de l'A. S. E. et de l'U. C. S., on a poursuivi l'élaboration des normes pour l'essai des huiles, de sorte que ces normes ont pu être approuvées par l'assemblée générale de l'A. S. E. du 14 juin. Pour cette même commission des normes, la division technique a continué ses travaux au sujet

d'une marque de qualité à apposer sur les matériaux destinés aux installations intérieures et répondant aux normes de l'A. S. E. Les questions de principe ont pu être liquidées par l'assemblée générale (voir Bulletin 1925, No. 5, page 257), et un projet relatif à une convention à passer avec les fabricants a pu être approuvé par la commission d'administration. Toujours pour la commission de normalisation, la division technique a élaboré un projet de normes pour conducteurs isolés destinés aux installations intérieures, projet qui a été discuté par la commission.

Elle a été chargée par un tribunal de faire une expertise sur les propriétés électriques et thermiques d'un four de boulanger et, à la demande d'une centrale suisse, elle a fait une enquête sur la valeur économique de fours à pain; un rapport sur ces deux questions a été fourni aux intéressés.

Il a été question ailleurs de la Conférence mondiale de l'Energie qui se réunira à Bâle en 1926. Le chef de la division technique a été nommé secrétaire du Comité National Suisse de la Conférence mondiale de l'Energie; il est chargé d'établir le programme technique, les directives pour les comptes-rendus ainsi que le budget pour la session spéciale de Bâle.

Enfin, la division technique a liquidé les travaux toujours plus nombreux de la commission permanente de corrosion, pour laquelle le secrétariat général remplit les fonctions d'office de contrôle. Nous renvoyons au rapport spécial de cette commission.<sup>2)</sup>

Le personnel de la *comptabilité et de la caisse* s'est occupé de la tenue des livres pour l'A. S. E., les institutions de contrôle, l'immeuble de l'A.S.E., pour l'U.C.S., pour la section des achats ainsi que pour le secrétariat général commun. Il établit pour les institutions de contrôle et le secrétariat général des rapports financiers mensuels, vérifiés ensuite par les délégués des institutions de contrôle et du comité d'administration. En plus du contrôle réglementaire des réviseurs des deux associations, la comptabilité et la caisse sont surveillées par la Société fiduciaire suisse.

Les travaux suivants ont été accomplis par les *commissions mixtes communes aux deux associations*, commissions dont la composition ressort de l'annuaire de 1925:

1<sup>o</sup> *La Commission de corrosion* (président M. le prof. J. Landry-Lausanne). Nous renvoyons au rapport spécial de cette commission, Bulletin 1926, No. 6, page 269 et suiv.

2<sup>o</sup> *La Commission des normes* (président M. le Dr. K. Sulzberger-Zurich) a tenu dix séances dans lesquelles elle a achevé tout d'abord la question des normes pour l'huile, de sorte que celles-ci ont pu être approuvées par l'assemblée générale de l'A. S. E.<sup>3)</sup>. Elle a posé ensuite les principes généraux servant de base à l'élaboration de normes et d'une marque de qualité pour appareils électriques et conducteurs isolés destinés

aux installations intérieures, principes qui ont été approuvés également par l'assemblée générale<sup>4)</sup>. Elle a établi un projet de convention concernant la permission d'apposer la marque de qualité, et dont les principes directeurs ont été approuvés par la commission d'administration de l'A. S. E. et de l'U. C. S. Elle a poussé ensuite la préparation des normes pour transformateurs de faible puissance, dont il a déjà été question dans le rapport de l'année dernière, à un point tel que, au printemps 1926, ces normes ont pu être mises provisoirement en vigueur par la commission d'administration. Elle a discuté ensuite un projet de normes pour conducteurs isolés destinés aux installations intérieures.

3<sup>o</sup> *La commission des applications thermiques* ne s'est pas réunie en 1925. Cette commission a été complétée par la nomination de MM. J. Gysel-Zurich et F. Marti-Langenthal.

4<sup>o</sup> *Commission pour appareillage à haute tension et pour la protection contre les surtensions et les incendies*:

*Groupe a* (protection contre les surintensités et disjoncteurs, président M. le Dr. Roth-Baden). Sur la proposition de ce groupe une assemblée de discussion de l'A. S. E. eut lieu le 3 avril à Zurich, pour traiter la question des disjoncteurs à l'huile. M. G. Brühlmann-Baden, collaborateur de ce groupe, ainsi qu'un des membres de celui-ci, M. le directeur E. Heusser-Aarau, et M. M. Dutoit-Olten présentèrent des rapports qui furent suivis d'une discussion animée<sup>5)</sup>. M. le Dr. Roth, le président très estimé du groupe a, se retire, parce qu'il quitte la Suisse. La commission d'administration a nommé comme membres de la commission MM. G. Courvoisier, ingénieur, Baden et Dr. K. Sulzberger-Zurich; ce dernier a été nommé président du groupe au début de 1926.

*Groupe b* (protection contre les surtensions, président M. le prof. Kummer). Ce groupe a tenu une séance dans laquelle a été discuté un projet de M. le Dr. Schait-Oerlikon, collaborateur du groupe concernant la protection des installations à courant continu contre les surtensions.

Le *groupe c* (protection contre l'incendie, président M. le directeur Gysel-Zurich) n'a pas tenu de séances. Le secrétariat général a mis à jour le questionnaire adressé aux centrales, dont il a été question dans notre rapport, et l'a fait parvenir aux membres de la commission.

5<sup>o</sup> Quant aux travaux de la *Commission pour la révision des prescriptions fédérales*, ajoutons ce qui suit au rapport du secrétariat général adressé à la commission d'administration en décembre 1925:

Le *groupe a* (installations de distribution et machines, président M. Payot-Bâle) a eu une séance au mois de janvier. A la fin de février, le projet en langue allemande a été envoyé à un certain nombre d'intéressés; en été, ce projet a été traduit en français et envoyé également à des intéressés. Depuis quelques mois, un fonctionnaire

<sup>2)</sup> Voir Bulletin 1926, No. 6, page 269 et suivantes.

<sup>3)</sup> Voir Bulletin 1925, No. 7, page 435.

<sup>4)</sup> Voir Bulletin 1925, No. 7, pages 435-436.

<sup>5)</sup> Voir Bulletin 1925, Nos. 2 et 6, et Rapport du comité A. S. E. pour 1925.

de l'inspectorat des installations à fort courant est occupé à classer les observations reçues au sujet de ce projet, travail qui a suscité de nouveau de nombreuses questions. Ces travaux seront complétés au printemps 1926; le groupe a se réunira encore une fois pour prendre connaissance de ces observations et de leur classement et pour examiner le projet revisé. Il devra également être tenu compte des observations des autres groupes concernant le „domaine d'application“ et „mises à la terre“.

*Groupe b* (lignes à haute et basse tension, président M. le Dr. Bauer-Berne). Ce groupe a tenu huit séances plénières et une séance du sous-groupe „fondations“. Une neuvième séance plénière eut lieu dans la deuxième moitié de février 1926. La grande variété des matières et surtout les nouveaux points de vue découlant de la construction des lignes à grandes portées ont fait que plusieurs questions n'ont pu être traitées définitivement que dans cette dernière séance. Le travail de M. G. Sulzberger, ingénieur contrôle, „Die Fundamente der Freileitungstragwerke und ihre Berechnung“, paru dans le Bulletin 1925, No. 10, donne le résultat des travaux de ce groupe. On est en train de classer et de mettre au point le projet complet de prescriptions du groupe b, et on espère pouvoir le remettre aux intéressés, en langue allemande, dans le courant du deuxième trimestre 1926. Il devra ensuite être traduit en français, puis envoyé aux intéressés qui désireront en prendre connaissance dans cette langue. Jusqu'à ce qu'on ait trié et classé les observations qui seront présentées, il se passera sans doute plusieurs mois et il est impossible de dire, à l'heure qu'il est, quand ce travail de révision pourra être terminé.

*Groupe c* (installations intérieures, président M. le directeur Zaruski-St-Gall). Ce groupe aussi a pu envoyer son premier projet à un grand nombre d'intéressés vers la fin de février 1925; un nombre restreint d'exemplaires en langue française ont été envoyés dans le courant de l'été. Le classement des réponses, parvenues en grand nombre, a de nouveau occasionné un travail considérable. Le groupe en a liquidé la plus grande partie en deux séances de trois jours chacune (août et octobre); une autre séance, de trois jours aussi, a eu lieu en février 1926 et on peut admettre maintenant que le projet définitif sera prêt pour le deuxième trimestre de 1926.

*Groupe d* (chemins de fer électriques, président M. Ph. Tripet-Neuchâtel). Ce sont les travaux de ce groupe qui sont le plus avancés. Le groupe a tenu deux séances dans lesquelles ont été discutées les observations reçues et qui ont permis de fixer le texte définitif du projet de prescriptions.

Plus tard, les projets terminés des groupes a (installations de distribution et machines), b (lignes à haute et basse tension) et d (chemins de fer électriques) devront être remis *simultanément* par la commission d'administration au départe-

ment fédéral des chemins de fer. Il est inadmissible que ces projets soient remis à des époques différentes, et chacun pour soi, car il est nécessaire qu'ils concordent sur certains points importants, tels que *dispositions générales, domaine d'application et mises à la terre*. Il est impossible de dire aujourd'hui déjà à quelle date le projet complet pourra être remis au département fédéral des chemins de fer.

Le projet du groupe c (installations intérieures) peut être remis par la commission d'administration à l'assemblée générale de l'A. S. E. pour autant que l'on persiste à n'y voir que des prescriptions de l'A. S. E. mais non pas des prescriptions fédérales.

*La Commission pour l'étude des perturbations créées dans les installations à faible courant par les installations à fort courant* (président M. le prof. Dr. Kummer-Zurich) a tenu, au mois de mars 1925, sa première séance. Elle a entrepris la discussion des „Directives concernant les mesures à prendre pour protéger les lignes téléphoniques contre les influences perturbatrices d'installations d'énergie à courant fort ou à haute tension“, proposées par le Comité consultatif international des Communications téléphoniques à grande distance. Depuis lors, ces „Directives“ ont été discutées à Paris et sensiblement modifiées, de sorte que la „Commission des perturbations“ devra reprendre l'examen du nouveau projet. Deux sous-commissions ont été nommées: l'une pour étudier la question de savoir si les nouvelles prescriptions fédérales en voie d'élaboration devront être complétées par des chiffres sur la distance à observer entre lignes à faible et à fort courant menées parallèlement; l'autre sous-commission a été chargée d'étudier plus à fond la possibilité d'éliminer les harmoniques supérieurs des courbes de tension et de courant.

Le secrétariat général propose cette année aussi d'exprimer les remerciements de l'A. S. E. et de l'U. C. S. à la commission d'administration, à tous les membres de l'A. S. E. et de l'U. C. S., ainsi qu'aux autorités et administrations fédérales qui, dans le courant de l'année 1925, ont collaboré dans les commissions susmentionnées.

*Finances.* Les comptes du secrétariat général, publiés ailleurs, accusent aux recettes un total de fr. 183 050.80, dans lesquelles est compris l'excédent de recettes de l'année dernière s'élevant à fr. 1037.45, et aux dépenses fr. 180 949.20, soit un excédent de recettes de fr. 2101.60, que nous proposons de porter à compte nouveau.

Zurich, le 30 avril 1926.

Le secrétaire général:  
sig. F. Largiadèr.

Approuvé par la commission d'administration de l'A. S. E. et de l'U. C. S.; il est décidé de porter fr. 2101.50 à compte nouveau.

## Administration commune et Secrétariat général de l'A.S.E. et de l'U.C.S.

## Compte de l'exercice 1925.

	Budget fr.	Compte fr.
<i>A. Recettes:</i>		
Solde de l'année précédente . . . . .	—	1 037.45
Subvention ordinaire:		
a) de l'A.S.E. . . . .	50 000.—	50 000.—
b) de l'U.C.S. . . . .	53 500.—	53 500.—
Indemnité des Institutions de contrôle pour tenue de la caisse et de la comptabilité . . . . .	16 000.—	16 000.—
Indemnité de la Section des achats pour l'administration, la tenue de la caisse et de la comptabilité . . . . .	10 000.—	10 000.—
Indemnité de la Caisse de pensions de centrales suisses d'électricité pour son administration . . . . .	8 000.—	8 576.50
Vente des publications . . . . .	7 500.—	9 988.—
Bulletin et annuaire . . . . .	8 000.—	6 557.—
Statistique des centrales suisses d'électricité . . . . .	—	2 462.25
Subvention de l'U.C.S. pour le tirage de la statistique . . . . .	2 000.—	2 000.—
Travaux payés . . . . .	15 000.—	17 649.65
Divers et imprévu . . . . .	—	5 279.95
	170 000.—	183 050.80
<i>B. Dépenses:</i>		
Frais d'administration générale . . . . .	12 000.—	14 775.30
Personnel (traitement) . . . . .	92 000.—	94 326.70
Frais de voyage du personnel . . . . .	4 000.—	3 896.43
Caisse de pensions, assurances . . . . .	7 550.—	7 273.55
Payement aux collaborateurs . . . . .	3 000.—	2 743.20
Loyer . . . . .	10 500.—	10 500.--
Entretien des locaux (éclairage, chauffage, nettoyage, réparations) . . . . .	2 000.—	3 007.24
Mobilier . . . . .	500.—	400.—
Frais de bureau (matériel de bureau, ports, téléphone, etc.) . . . . .	9 500.—	10 598.75
Imprimés pour le bureau . . . . .	1 500.—	2 248.10
Imprimés à vendre . . . . .	3 750.—	6 750.68
Bulletin et annuaire . . . . .	14 500.—	11 522.85
Statistique des centrales suisses d'électricité . . . . .	—	2 341.50
Bibliothèque . . . . .	500.—	624.10
Indemnité aux Institutions de contrôle pour les essais se rapportant aux travaux spéciaux . . . . .	6 500.—	8 031.70
Divers et imprévu . . . . .	2 200.—	1 909.10
Excédent des recettes . . . . .	—	2 101.60
	170 000.—	183 050.80

**Administration commune et Secrétariat général de l'A.S.E. et de l'U.C.S.**  
**Budget pour l'année 1927.**

	fr.
<i>A. Recettes:</i>	
Subvention ordinaire:	
a) de l'A. S. E. . . . .	53 000.—
b) de l'U. C. S. . . . .	56 500.—
Indemnité des Institutions de contrôle pour la tenue de la caisse et de la comptabilité . . . . .	16 000.—
Indemnité de la Section des achats pour l'administration, la tenue des livres et de la caisse . . . . .	10 000.—
Indemnité de la caisse de pensions de centrales suisses d'électricité pour son administration . . . . .	10 300.—
Vente de publications . . . . .	7 500.—
Bulletin et annuaire . . . . .	6 000.—
Statistique des centrales suisses d'électricité . . . . .	2 200.—
Subvention de l'U. C. S. pour le tirage de la statistique . . . . .	3 000.—
Travaux payés . . . . .	15 500.—
	<u>180 000.—</u>
<i>B. Dépenses:</i>	
Frais d'administration générale . . . . .	14 000.—
Personnel (pour le personnel à traitement fixe) . . . . .	99 000.—
Frais de voyage du personnel . . . . .	4 000.—
Caisse de pensions, assurances . . . . .	8 000.—
Payement aux collaborateurs . . . . .	3 000.—
Loyer . . . . .	10 500.—
Entretien des locaux (éclairage, chauffage, nettoyage, réparations) . . . . .	3 000.—
Mobilier . . . . .	400.—
Frais de bureau (matériel de bureau, ports, téléphone, etc.) . . . . .	10 000.—
Imprimés pour le bureau . . . . .	2 000.—
Imprimés à vendre . . . . .	4 500.—
Bulletin et annuaire . . . . .	11 000.—
Statistique des centrales suisses d'électricité . . . . .	3 000.—
Bibliothèque . . . . .	500.—
Indemnité aux Institutions de contrôle pour les essais se rapportant aux travaux spéciaux . . . . .	6 500.—
Divers et imprévu . . . . .	600.—
	<u>180 000.—</u>

**Comité Suisse de l'Eclairage (C. S. E.).**

Landeskomitee der Commission Internationale de l'Eclairage (C. I. E.), nachstehend Komitee genannt.

*Bericht*

*über die Tätigkeit im Jahre 1925  
 mit Rechnung über das Jahr 1925  
 und Budget für das Jahr 1926.*

Im Berichtsjahre setzte sich das Komitee, das auf Grund der Statuten vom 11. November 1922<sup>1)</sup> gebildet worden war, wie folgt zusammen:

Präsident: *Filliol A.*, directeur du Service de l'Electricité de la Ville de Genève, Genève, vom Schweiz. Elektrotechnischen Verein delegiert.

Vizepräsident: *Joye P.*, Prof. Dr., directeur de l'Institut de Physique de l'Université de Fribourg, vom Schweiz. Elektrotechnischen Verein delegiert.

Sekretär und Kassier: *Largiadèr F.*, Ing., Generalsekretär des S. E. V. und des V. S. E., Zürich, vom Schweiz. Elektrotechnischen Verein delegiert.

Uebrige Mitglieder:

*Buchmüller F.*, Chefingenieur des Eidg. Amtes für Mass und Gewicht, Bern, von diesem delegiert.

*Fulpius F.*, architecte, 5, rue des Chaudronniers, Genève, vom Schweiz. Ingenieur- und Architektenverein delegiert.

*Landry J.*, Prof., Lausanne, Präsident der Eidg. Kommission für Mass und Gewicht,

<sup>1)</sup> Siehe Bulletin des S. E. V. 1923, No. 1, Seite 66 u. ff.

vom Eidg. Amt für Mass und Gewicht delegiert.

*Payot E.*, Direktor des Elektrizitätswerkes Basel, Basel, vom Verband Schweiz. Elektrizitätswerke delegiert.

*Sulzberger K.*, Dr., Ing., Zürich, vom Schweiz. Elektrotechnischen Verein delegiert.

*Trüb W.*, Direktor des Elektrizitätswerkes der Stadt Zürich, Zürich, vom Verband Schweiz. Elektrizitätswerke delegiert.

*Wachter H.*, Ingenieur, Winterthur, vom Verband Schweiz. Elektrizitätswerke delegiert.

*Zollikofer Herm.*, Ing., Sekretär des Schweiz. Vereins von Gas- und Wasserfachmännern, Zürich, vom Schweiz. Ingenieur- und Architektenverein delegiert.

Die drei Kommissionen des Komitee waren wie folgt bestellt:

*Kommission I, für Definitionen und Symbole*: Prof. Dr. Joye, Präsident und Delegierter in die entsprechende Kommission der C.I.E., Prof. Landry und Dr. Sulzberger.

*Kommission II, für Fabrik- und Schulbeleuchtung*: Direktor Trüb, Präsident und Delegierter in die entsprechende Kommission der C.I.E., Architekt Fulpius und Ingenieur Zollikofer.

*Kommission III, für Automobilbeleuchtung*: Direktor Payot, Präsident und Delegierter in die entsprechende Kommission der C.I.E., Ingenieur Wachter und Chefingenieur Buchmüller.

Das Komitee hat im Berichtsjahre am 27. März in Genf eine Sitzung abgehalten. Es sind in dieser Sitzung der Bericht zur Rechnung über die Jahre 1923 und 1924 und das Budget für das Jahr 1925 genehmigt worden<sup>2)</sup>. Es wurde davon Vormerk genommen, dass an Stelle des zurückgetretenen Herrn Dr. E. König als Vertreter des Eidg. Amtes für Mass und Gewicht Herr Prof. J. Landry bezeichnet ist. Im übrigen hat diese Sitzung Anlass geboten, von den Beratungen der VI. Session der Commission Internationale de l'Eclairage im Juli 1924 in Genf diejenigen Punkte zu besprechen, welche als Aufträge an die Kommissionen unseres Komitees zu bezeichnen sind.

Ueber die Tätigkeit der drei Kommissionen unseres Komitee ist kurz folgendes zu sagen:

#### Kommission I.

Dieselbe hat im Berichtsjahre eine Sitzung am 12. Juni in Freiburg abgehalten; ihr Präsident, Herr Prof. Dr. P. Joye, berichtet wie folgt:

„A la suite des vœux formulés par la C.I.E. dans ses réunions de juillet 1924, à Genève, la Commission des Symboles et Définitions du Comité Suisse de l'Eclairage s'est mis dans le courant de l'année 1925 à l'étude des questions qui ressortent à son activité.

Le vœu relatif à l'adoption de l'étalement primaire, fondé sur la brillance du corps noir, a été longuement discuté. La Commission, suivant les vues du Comité suisse, a jugé qu'en Suisse le Bureau fédéral des Poids et Mesures à Berne était particulièrement qualifié, par ses travaux et ses installations, pour se livrer aux recherches sur l'étalement primaire et sur tous les problèmes qui s'y rattachent. La Direction du Bu-

reau fédéral — qui voudra bien trouver ici l'expression de nos vifs remerciements — s'est déclarée prête à entreprendre ces études, d'entente avec la Commission, et dans la mesure de ses moyens. Tout spécialement, les questions qui touchent à l'exactitude de la photométrie et de ses méthodes, au choix et à la construction des étalons secondaires et à leur relation avec l'étalement primaire, éventuellement quelques points relatifs à l'établissement de ce dernier, formeront le programme de travail du Bureau fédéral. La Commission se mettra en relation avec tous les organes et les laboratoires qui peuvent, en Suisse, à divers degrés, apporter leurs contributions à ces recherches.

Depuis le Congrès de Paris en 1921, le Comité Suisse de l'Eclairage avait à prendre position sur la question de l'introduction légale de l'unité internationale d'intensité lumineuse (bougie internationale). Confirmant ses précédentes propositions, la Commission des Symboles et Définitions ne juge pas opportun de changer le statu quo avant que l'importante question de l'étalement primaire soit résolue par la C.I.E.“

#### Kommission II.

Diese Kommission ist nicht in der Lage, einen besonderen Bericht abzugeben; sie möchte aber schon an dieser Stelle darauf aufmerksam machen, dass auf dem Gebiete der Fabrik- und Schulbeleuchtung nicht in erster Linie durch Gesetze und Verordnungen, sondern vielmehr durch Aufklärung Fortschritte zu erzielen sein werden.

#### Kommission III.

Auch diese Kommission ist noch nicht in der Lage, einen besonderen Bericht abzugeben; sie hat das Empfinden, dass es schwer halten wird, für die Schweiz spezielle Vorschriften aufzustellen. Im Hinblick auf den Umstand, dass für die Automobilbeleuchtung stets neue Vorschläge auftauchen, wäre es erwünscht, dass in der Schweiz selbständig Versuche angestellt werden könnten. Die für diesen Zweck erforderlichen Mittel zu erhalten ist aber dadurch erschwert, dass die Herstellung von Automobilbeleuchtungskörpern sozusagen ausschliesslich in den Händen ausländischer Industrien liegt.

Zu erwähnen ist noch, dass in der Februar-session 1926 der schweizerischen Bundesversammlung das Bundesgesetz über den Motor-, Fahrzeug- und Fahrradverkehr bereinigt wurde. Die Kommission hat sich schon während der Beratung in den Eidg. Räten an das Eidg. Justiz- und Polizeidepartement gewandt mit dem Ersuchen, uns Gelegenheit zu geben, bei der Ausarbeitung der zum Gesetze noch zu erlassenden Verordnung mitzuwirken. Dabei erscheint es der Kommission von Wichtigkeit, dass in die bundesrätliche Verordnung nichts hineinkommt, was in bezug auf Automobilbeleuchtung mit dem bestehenden internationalen Uebereinkommen im Widerspruch steht. Die weitere Entwicklung dieser Angelegenheit wird davon abhängen, ob die gegen das oben erwähnte Bundesgesetz eingeleitete Referendumsbewegung von Erfolg sein wird oder nicht.

<sup>2)</sup> Siehe Bulletin des S. E. V., 1925, No. 5, Seite 264 u. ff.

**Beziehungen zur Commission Internationale de l'Eclairage.**

Von Bedeutung ist zu melden, dass wir im November 1925 angefragt wurden, ob wir mit dem Wiedereintritt von Deutschland in die Internationale Beleuchtungskommission einverstanden seien; wir zögerten nicht, die Frage zu bejahen. Es kann also erwartet werden, dass nun auch wieder dieses Land, in dem auf dem Gebiete des Beleuchtungswesens praktisch und theoretisch viel gearbeitet wird, gemeinsam mit den übrigen Ländern zusammenwirken wird.

Der umfangreiche Bericht des Generalsekretariates der C.I.E. in Teddington über die VI. Session der C.I.E. im Juli 1924 in Genf, enthaltend die zur Session eingereichten Arbeiten und die Sitzungsprotokolle, ist am 8. März 1926 bei uns eingegangen.

**Finanzielles.**

Die *Rechnung* über das Jahr 1925 zeigt folgendes Bild:

	Fr.	Fr.
<i>A. Einnahmen:</i>		
Saldo vom Vorjahr . . . . .		303.85
Jahresbeiträge :		
Vom Eidg. Amt für Mass und Gewicht . . . . .	200.—	
Vom Schweiz. Ingenieur- und Architektenverein . . . . .	125.—	
Vom Schweiz. Elektrotechnischen Verein . . . . .	200.—	
Vom Verband Schweiz. Elektrizitätswerke . . . . .	200.—	725.—
		<u>1028.85</u>
<i>B. Ausgaben:</i>		
Jahresbeitrag des Komitee an die C.I.E. (Generalsekretariat in Teddington)		
£ 20.— . . . . .	—	502.65
Einnahmen-Ueberschuss . . . . .	—	526.20
		<u>1028.85</u>

*Bemerkungen:*

1. Gemäss Art. 15 der Statuten des Komitees vom 11. November 1922 werden die Kosten für den Unterhalt dessen Bureau vom Schweiz. Elektrotechnischen Verein getragen.

2. Gemäss demselben Art. 15 tragen die Insti-

tutionen und Verbände die Kosten, welche durch die Teilnahme ihrer Delegierten an den Sitzungen des Landeskomitees, an den Tagungen der C.I.E. und an den Sitzungen der Spezialkommissionen entstehen.

Das *Budget* für das Jahr 1926 gestaltet sich wie folgt:

	Fr.
<i>A. Einnahmen:</i>	
Saldo vom Vorjahr . . . . .	526.20
Jahresbeiträge an das Komitee, wie bisher . . . . .	<u>725.—</u>
	<u>1251.20</u>
<i>B. Ausgaben:</i>	
Jahresbeitrag des Komitees an die C.I.E. (Generalsekretariat in Teddington) £ 20.—	500.—
Einnahmen-Ueberschuss . . . . .	751.20
	<u>1251.20</u>

*Bemerkungen:*

1. Der Jahresbeitrag des C.S.E. an die C.I.E. ist gemäss deren Beschluss vom 25. Juli 1924 ab 1. Januar 1925 auf die Dauer von drei Jahren auf £ 20.— angesetzt.

2. Der für das Jahr 1926 sich ergebende Ein-

nahmenüberschuss von Fr. 751.20 ist der Anfang für einen Fonds, dessen das Komitee für die nicht zu umgehende Durchführung von Versuchen und Untersuchungen nötig hat.

Das Komitee hat den vorstehenden Bericht samt Rechnung und das Budget pro 1926 in seiner Sitzung vom 16. März 1926 in Bern genehmigt.

Der Präsident:

(gez.) *A. Filliol.*

Der Sekretär:

(gez.) *F. Largiadèr.*